



COMPTE RENDU
--------------

## **Réunion du groupe-pays Haïti et 1<sup>ère</sup> réunion du comité des donateurs**

mardi 6 juillet 2010

au Palais des Congrès à Paris

---

### **Résumé des interventions**

---

1. M. Charles Josselin, Président de Cités Unies France (CUF), a introduit la réunion en saluant les participants. Il a précisé que cette réunion était consacrée à la participation des collectivités locales à la reconstruction d'Haïti, des zones sinistrées, mais aussi au développement et au relèvement du pays tout entier, et des villes indirectement touchées par le séisme. Cette réunion rassemble, pour la première fois, le comité des donateurs au fonds de solidarité pour Haïti, de CUF. Il s'agit, par cette réunion, de caler l'orientation d'utilisation de ce fonds, qui ne portera pas sur l'urgence mais sur la reconstruction. Il a rappelé que Joseph Tréhel, conseiller spécial pour Haïti à CUF et ancien conseiller régional Ile-de-France, et Felicia Medina, chef de projet Amérique Latine et Caraïbes de Cités Unies France, ont réalisé une mission de terrain à Haïti.
  
2. M. Pierre Duquesne, Ambassadeur chargé des questions économiques de développement, Chef de la mission interministérielle pour la reconstruction d'Haïti du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, a été chargé par le Premier ministre de coordonner l'intervention française à Haïti. Il a organisé à Fort-de-France, le 23 mars 2010, la Conférence Internationale des Villes et Régions du monde, qui a rassemblé les collectivités locales à l'échelle mondiale. Il s'agissait de l'une des quatre conférences en amont de la Conférence des Donateurs de New York le 31 mars 2010. Les trois autres sessions préparatoires réunissaient le secteur privé, les ONG et la diaspora. M. Pierre Duquesne a illustré, par un acronyme dont les cinq lettres forment le nom Haïti, le passage de l'urgence à la reconstruction. Celui-ci s'opère en fixant des priorités (Hiérarchisation), en aidant le pays concerné (Assistance), en impliquant tous les acteurs (Inclusivité, terme canadien), en (re)construisant autrement (Territoire), en (re)créant des structures (Institutions).
  - a. A la Conférence des donateurs à New York, le gouvernement haïtien s'est fixé des priorités à travers le plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. Même s'il faut continuer de régler des problèmes d'urgence, il faut avoir une vision de moyen et de long terme. Parmi les priorités établies par le gouvernement haïtien, apparaissent les infrastructures (routières, portuaires et aéroportuaires), l'éducation, le développement du secteur privé. Les donateurs ont parlé d'autres sujets : reboisement, politiques universitaires, construction d'un secteur public, accès aux services sociaux,

mise en place d'un système d'assurance maladie. Il faut hiérarchiser les priorités dans la durée et on se projette sur 10 ans.

- b. En ce qui concerne l'assistance, les promesses de la communauté internationale faites lors de la conférence des donateurs du 31 mars s'élèvent à 5,4 milliards de dollars sur deux ans et 9,7 milliards sur le moyen terme. Les pertes matérielles et économiques ont été évaluées à 7,9 milliards de dollars. L'Union Européenne et ses membres sont les premiers donateurs avec un apport de 1,6 milliards de dollars. La France apportera sur deux ans 326 millions d'euros (incluant la part communautaire). Tout ne se résume pas à une aide financière, mais aussi en collaboration de jeunes du service civique, ou en matière universitaire...
- c. L'inclusivité était l'un des principes de la conférence de Montréal du 25 janvier 2010. C'est un point central. C'est une idée française que d'inclure les acteurs non-gouvernementaux dans le processus (ONG, diaspora, secteur privé). Les maires haïtiens et les collectivités locales ont réalisé à Fort-de-France un travail considérable. Les différentes conférences préparatoires ont tiré des conclusions allant dans le même sens. On ne peut parler de reconstruction sans parler de décentralisation et de déconcentration. Sont également ressortis le rôle de l'agriculture, la volonté de participation de tous à la reconstruction, l'importance de la reddition des comptes (pour une bonne gouvernance).
- d. L'enjeu de la reconstruction est bien de déconcentrer ce qui fut la capitale. Le choix du Comité interministériel de l'aménagement de Territoire d'Haïti (CIAT) est celui d'un développement équilibré qui ne repose pas seulement sur la capitale. La question foncière et de l'établissement du cadastre sont au centre de la reconstruction. Hors du territoire, la diaspora compte 4 millions de personnes qui devront jouer un rôle.
- e. Il existe deux types d'institutions : les institutions haïtiennes et les institutions de l'aide. Pour les premières, il faut recréer de l'Etat en matière de police, de justice, d'administration pénitentiaire, d'impôts... La communauté internationale a jugé bon de maintenir la tenue des élections présidentielles prévues en novembre. Pour les deuxièmes, elles sont de deux ordres. D'une part, s'est mis en place un fonds fiduciaire multi bailleurs de reconstruction pour Haïti sous l'égide de la Banque Mondiale. Ce fonds, par lequel toute l'aide ne passera pas, regroupe les grands bailleurs. D'autre part, il y a la Commission Intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), co-présidée par Jean-Max Bellerive, premier ministre haïtien et Bill Clinton. La CIRH a tenu sa première réunion à Port-au-Prince le 17 juin dernier. Elle est composée de 26 membres votants (13 haïtiens, représentants de l'exécutif, du législatif, du judiciaire, des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile, et 13 internationaux représentants des pays donateurs). M. Pierre Duquesne y représente la France.

Enfin, M. Pierre Duquesne a réaffirmé la poursuite des travaux de la mission interministérielle et souligné la difficulté de la coordination internationale.

- 3. La présence de M. Fritzner Gaspard, chargé d'affaires de l'ambassade d'Haïti à Paris, accompagné de M. Delva Maguet, responsable de communication de l'Ambassade d'Haïti, a

été saluée. M. Fritzner Gaspard a rappelé que les collectivités locales sont au cœur des enjeux de la reconstruction. Si la constitution haïtienne de 1987 prévoit la décentralisation, il existe des tensions entre les collectivités territoriales haïtiennes et les autorités de tutelle. Les autorités haïtiennes –qui ont connu une dictature de 30 ans- ont manifesté une attente très forte à l'égard des collectivités territoriales françaises, pour les appuyer dans une mise en œuvre effective de la décentralisation, et pour nouer des accords.

Il a formulé une préoccupation. Avec les prochaines élections, le pays traversera une zone de turbulence. Il s'est interrogé sur la façon dont la communauté internationale prendra cet élément en compte dans les délibérations à venir. M. Fritzner Gaspard a, lors du débat, énoncé les deux tendances existantes sur l'opportunité des élections en Haïti. Certains pensent que les élections ne sont pas nécessaires. Ils proposent que, à la fin de son mandat, le président de la République transmette son pouvoir au Président de la Cour de Cassation et que des élections se tiennent en 2015. Dans ce cas de figure, les maires en place poursuivraient leur mandat à la tête des communes. D'autres pensent qu'il convient d'organiser des élections, comme prévu au mois de novembre. C'est l'option retenue par la communauté internationale. Cités Unies France a été interrogée sur ses possibilités d'organiser des sessions de formation pour les futurs élus, ce qui semble difficile.

4. M. Jean-Louis Testud, maire adjoint de Suresnes et représentant de M. Christian Dupuy, maire de Suresnes, Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, Conseiller d'Etat, et président du groupe-pays Haïti, a informé des deux derniers déplacements qu'il a effectués. Le premier concerne sa participation au titre de Cités Unies France à un séminaire «pour une coopération croisée franco-brésilienne en Haïti et en Afrique » qui s'est tenu les 10 et 11 juin 2010 à Brasilia. Conjointement organisé par France Coopération Internationale (FCI), l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Agence Brésilienne de Coopération (ABC), le séminaire a donné lieu à un accord de principe pour la création d'un fonds en soutien à la coopération décentralisée France – Brésil au bénéfice de collectivités haïtiennes ou africaines. M. Jean-Louis Testud insiste sur la mutualisation des moyens à travers ce type de mécanisme.

M. Jean-Louis Testud s'est également rendu à Lafayette (en Louisiane, aux Etats-Unis) pour participer à un atelier de travail organisé par l'AIMF, dans le cadre de son programme d'appui à la reconstruction d'Haïti. Le thème traité était celui de la reconstruction des villes pour un développement durable. Cet atelier, qui réunissait experts, élus locaux haïtiens et Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales d'Haïti, avait pour objectif de renforcer la capacité des élus haïtiens à élaborer leur plan d'action pour la reconstruction. M. Jean-Louis Testud insiste, à ce propos, sur la forte volonté des maires haïtiens pour avancer dans la décentralisation.

5. Joseph Tréhel intervient sur sa participation à la mission de CUF qui s'est rendue en mai dernier en Haïti. Le rapport de mission correspondant ayant été distribué à l'entrée de la salle, il a souhaité commenter le document et pointer certaines considérations.

***Préambule :***

- Il faut garder à l'esprit ce qui a été dit et travaillé lors des assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne, en juillet 2009. Dans le cadre de la décentralisation engagée par l'Etat haïtien, les collectivités haïtiennes ont confirmé s'inscrire dans ce processus et attendre un appui des collectivités françaises.
- Après le séisme, il y a eu une accélération dans la prise de conscience. Dans les rencontres avec le MICT (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales) ou les élus haïtiens, il y a une volonté convergente vers la décentralisation.
- A Haïti, les collectivités sont récentes, car élues il y a 4 ans. Beaucoup de maires inexpérimentés découvrent leurs propres compétences et la gestion locale. Il faut mesurer ces aspects afin que nous inscrivions notre action dans ce cadre général.

***Cadre et principes d'action de Cités Unies France à Haïti :***

- Cités Unies France dispose d'un fonds « solidarité Haïti » ouvert dès l'annonce du séisme du 12 janvier, abondé par les collectivités territoriales françaises donatrices. Cela permettra de mener des actions concrètes d'aide à la reconstruction.
- Cités Unies France est partie de la réalité de la coopération franco-haïtienne, pour s'appuyer sur celle-ci : des coopérations décentralisées -parfois anciennes- existent en effet déjà. On a intérêt à les soutenir, les développer, les renforcer. D'autres collectivités peuvent alors se joindre à elles, et ainsi se diriger vers une forme de mutualisation (d'outils, de moyens...) pour une plus grande efficacité.

***Deux zones d'action sont identifiées : Proposition***

- La première s'est imposée d'elle-même. Suite à la demande formulée par le Ministre haïtien de l'intérieur et des collectivités à Fort-de-France en mars, il s'agissait d'étudier les modalités d'une action dans la région de la Côte des Palmes (Léogâne, Gressier, Petit Goâve et Grand Goâve) située à l'épicentre du séisme, en coopération avec la fédération des municipalités du Canada (FCM) et l'association des municipalités néerlandaises (VNG). La CACEM (Communauté du Centre de la Martinique), qui travaillait déjà sur cette zone, a donc rejoint la délégation en mission.
- Le département de la Grande Anse, particulièrement enclavé et qui, pour l'heure, n'a pas encore de coopération décentralisée de la France métropolitaine. Il existe en revanche une coopération avec Morne-à-l'eau et Gourbeyre, deux villes guadeloupéennes. Tout en travaillant en convergence avec nos collègues d'outre-mer, et dans la perspective de construire une zone de coopération décentralisée, une coordination s'est réunie le 30 juin avec des collectivités bretonnes notamment du département des Côtes d'Armor et un certain nombre d'intercommunalités.

***Un domaine d'action prioritaire pour les haïtiens : Proposition***

- Au cours de la mission, les élus et représentants de la société civile rencontrés ont dégagé de nombreuses priorités. CUF propose de retenir celle de l'éducation. Un programme international en matière de reconstruction est coordonné par l'Unicef, mandaté pour cela par la communauté internationale. Donc, l'idée est de travailler en complémentarité et en coordination avec cette organisation.

- Concrètement, il s'agit, d'une part, sur la Côte des Palmes de reconstruire des écoles publiques détruites lors du séisme. D'autre part, il s'agit de renforcer les capacités d'accueil des écoles primaires existantes dans le département de la Grande Anse. Elles sont en effet engorgées par les enfants des familles déplacées du fait de la catastrophe.

La coordination de l'ensemble des initiatives se pose car le danger latent est celui de la dispersion des efforts.

---

### Quelques points de débat

---

- En ce qui concerne la coordination avec les autorités haïtiennes, les représentants de la communauté internationale, les élus haïtiens et les collectivités territoriales à l'échelle internationale, M. Charles Josselin évoque le besoin d'un appui sur place qui puisse nous aider à coordonner notre action et qui puisse avoir la relation avec les élus haïtiens. Plusieurs pistes ont été explorées via l'Ambassade de France à Port-au-Prince ou CGLU, aucune n'a encore abouti à ce jour. A ce propos, Michèle Picard de la ville de Montréal souligne la coordination existante au niveau de Canada et la perspective d'ouverture d'un bureau par la Fédération des Municipalités Canadiennes.
- Le maire adjoint de Sainte Anne (Martinique) en coopération avec Limbé a réaffirmé le positionnement spécifique des Antilles et de la Guyane dans cette zone caraïbe : « *Nous pouvons être des têtes de pont* », déclare-t-il. Il insiste sur la mutualisation nécessaire et les possibilités de contribuer sur divers sujets : risques naturels majeures, formations, construction, éducation.
- Le maire de Bondy a insisté sur la nécessité d'engager des actions visibles et compréhensibles par les collectivités locales, sur lesquelles il serait facile de communiquer. A défaut, le risque encouru est celui d'une diminution de la capacité des collectivités locales françaises à s'engager financièrement d'un côté, et dans une relation de l'autre.
- M. Daniel Groscolas, de la communauté d'agglomération de La Rochelle, a évoqué des relations de coopération, nouées de longue date avec Port-au-Prince, du fait de son passé négrier. En 2001, une démarche de coopération décentralisée a démarré avec Jérémie, avant de se diriger sur Port-au-Prince. Dès 2002, la communauté d'agglomération de La Rochelle s'engage dans le domaine de l'éducation, puis plus récemment dans la formation des élus de l'agglomération de Port-au-Prince (CIVITAS). Il insiste sur le fait que la phase, dans laquelle est actuellement Haïti, se situe entre l'urgence et la reconstruction. On constate un double mouvement de population, dans le sens capitale/province et inversement. Le partenariat de la Rochelle dans la durée avec la capitale. M. Daniel Groscolas encourage un soutien à Port-au-Prince.
- L'Association des Régions de France (ARF) a rappelé que le fort investissement des régions dans la coopération décentralisée en Haïti. Elles sont investies sur la reconstruction d'un établissement de formation, avec l'appui du Conseil Régional de la Guadeloupe, secondée par le Conseil Régional Ile-de-France.

- Il est rappelé qu'un appel à projets a été ouvert au MAEE pour la reconstruction à Haïti.

---

### **Relevé des conclusions**

---

La réunion conjointe du groupe-pays Haïti et du comité des collectivités donatrices s'est achevée avec l'énonciation de quatre propositions.

- Construction ou rénovation de salles de classes dans la vallée de la Côte des Palmes
- Construction ou rénovation de salles de classes dans le département de la Grande Anse
- Construction ou rénovation de salles de classe à Port-au-Prince
- Création d'un bureau CUF de coordination à Port-au-Prince, comme cellule d'appui à la coopération décentralisée, pour une période à déterminer.